



Le Conseil de Développement du Pays de Vitré-Porte de Bretagne

Présentation

Contacts :

Tél : 02 99 00 91 12
Télécopie : 02 99 00 91 14

Maison de l'Eau
Parc du Castel
4 rue de la Goulgatière
35220 CHATEAUBOURG

Mail : conseil.developpement@paysdevitre.org
<http://conseil.developpement.paysdevitre.org/>

Table des matières

Un Conseil de Développement, ce que c'est, en bref _____	1
✓ <i>Un Conseil de Développement, qu'est-ce que c'est ?</i> _____	1
✓ <i>Les objectifs d'un Conseil de Développement</i> _____	1
Zoom sur le Conseil de Développement du Pays de Vitré-Porte de Bretagne __	1
✓ <i>Son fonctionnement</i> _____	1
✓ <i>Son territoire d'intervention</i> _____	2
✓ <i>Ses principaux travaux</i> _____	3
✓ <i>Ses sujets de réflexion du moment</i> _____	3

LE PAYS : C'EST QUOI ?

Institué par les Lois d'Orientation, d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (lois Pasqua du 4 février 1995 et loi Voynet du 25 juin 1999), conforté par la loi MAPAM du 27 janvier 2014, le Pays constitue un territoire de projet, caractérisé par une « cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale ».

La Charte de territoire, élaborée dès 1999 avec les acteurs du territoire (élus, socio-professionnels, représentants associatifs...) constitue le fondement, le « projet de territoire » du Pays de Vitré – Porte de Bretagne. En juillet 2001, les délibérations des 64 communes et des 4 intercommunalités initiatrices (CC du Bocage vitréen, CC du Pays de Châteaubourg, CC du Pays de la Roche aux Fées et CC du Pays Guerchais) ont acté sa création.

Le PAYS

EST un **espace de projets et de contractualisation** entre les acteurs du territoire, et plus particulièrement, entre les intercommunalités. Il est doté d'un outil de démocratie participative : le **Conseil de développement**.

N'EST PAS une collectivité territoriale dotée de compétences conférées par la loi ou transférées par une collectivité locale. Toutes les orientations prises par le Pays sont actées par des délibérations des intercommunalités.

Un Conseil de Développement, ce que c'est, en bref ...

Un Conseil de Développement qu'est-ce que c'est ?

Un Conseil de Développement est :

- ✓ Une **assemblée citoyenne** composée de représentants économiques, sociaux, culturels et associatifs d'un pays ou d'une agglomération ;
- ✓ Une **instance de consultation et de proposition** auprès des élus à l'échelle d'un pays ou d'une agglomération ;
- ✓ Un **lieu propice à la réflexion prospective et à l'émergence de projets** ;

Les objectifs d'un Conseil de Développement

- ✓ **Promouvoir** le développement du territoire ;
- ✓ **Faire participer** la population et des acteurs du territoire aux processus de décision publique (auditions, réunions d'informations, débats publics, ...) ;
- ✓ **Se faire l'écho** des attentes et besoins de la société civile dans le sens de l'intérêt général auprès des élus locaux ;
- ✓ **Aider** les élus dans leurs réflexions en leur formulant des propositions, préconisations propres à aider à la décision publique ;
- ✓ **Interpeller, alerter** les élus sur des problématiques nouvelles questionnant leur territoire, en apportant une vision prospective.

Zoom sur le Conseil de Développement du Pays de Vitré-Porte de Bretagne

Son fonctionnement

- **associatif** : le Conseil de Développement est une association loi 1901 qui compte en février 2016, 96 membres bénévoles. Elle est dotée d'un Conseil d'Administration de 22 membres, d'un Bureau de 9 membres. Chaque année, les membres organisent leur Assemblée Générale. Le rôle, les missions et le fonctionnement de l'association sont régis par des Statuts et un Règlement Intérieur ;
- **représentatif** : l'association est structurée en 4 collèges représentant tous les secteurs d'action de la société civile : *économie-emploi ; qualité de la vie ; enseignement-formation-sport-culture-patrimoine ; personnes qualifiées-élus*.
- **en commissions thématiques (ou groupes de travail)** : les thèmes sont évolutifs et définis en fonction des enjeux diagnostiqués sur le Pays.
- **institutionnel** : échanges privilégiés avec les élus du Comité de Pilotage Pays, trois à quatre fois par an. Instance de concertation et de décision du Pays, ce Comité se compose des présidents des deux Communautés formant le Pays, des conseillers généraux, du conseiller régional référent, des parlementaires, des maires des chefs-lieux de canton et de représentants du Conseil de Développement (Président + responsables de Commissions/groupes de travail) ;



- **en réseau** : l'association adhère depuis 2012, au Réseau des Conseils de Développement Bretons qui réunit la quasi-totalité des CD bretons (partage d'expériences, visions prospectives communes).



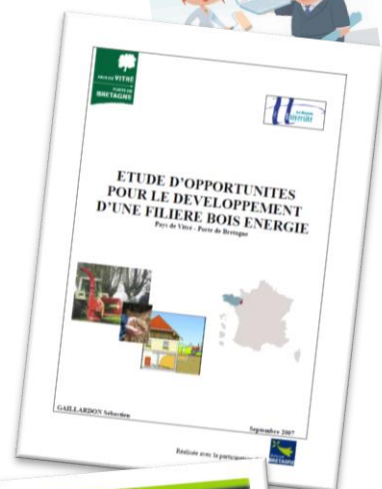
Son territoire d'intervention

Le territoire du Pays de Vitré-Porte de Bretagne, composé de 62 communes réparties comme suit : Communauté d'agglomération de Vitré Communauté (46 communes), Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées (16 communes).



Ses principaux travaux

- ✓ Inventaire du patrimoine de pays
- ✓ Etude d'opportunité pour la mise en place d'une filière bois-énergie sur le Pays
- ✓ Livret passerelle « Jeunes et Entreprises » pour faire se rencontrer et se connaître le jeune et l'entreprise pour une meilleure compréhension mutuelle
- ✓ Avis sur les scénarios de réorganisation envisagés sur le Pays, dans le contexte de la Loi de réforme des collectivités territoriales
- ✓ Avis sur la méthanisation agricole
- ✓ Etude de préfiguration d'un pôle de développement de l'ESS sur le Pays
- ✓ Réflexion et action d'information sur le « Mieux vivre au travail au Pays de Vitré-Porte de Bretagne »



Ses sujets de réflexion du moment

- ✓ Comment faciliter la mise en réseau des acteurs associatifs sur le territoire, leur interconnaissance, les partenariats, les mutualisations ? Développer une plateforme web dédiée aux associations ?
- ✓ Comment réussir la transition énergétique sur le territoire : maîtrise et économie d'énergies, valorisation des déchets, production d'énergies renouvelables ... ?
- ✓ Comment sensibiliser et promouvoir la reconnaissance au travail et les bonnes pratiques y étant liées dans les entreprises du Pays de Vitré Porte de Bretagne?
- ✓ Comment améliorer l'accès aux services de toute la population et sur tout le territoire ? Mobilité, accessibilité, numérique ...



Conseil de Développement du Pays de Vitré - Porte de Bretagne
Maison de l'eau - Parc du Castel
4 rue de la Goulgatière
35220 CHATEAUBOURG

Tél : 02.99.00.91.12

Fax : 02.99.00.91.14

conseil.developpement@paysdevitre.org
<http://conseil.developpement.paysdevitre.org/>